

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le 26 juillet à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CAUBIOS-LOOS se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur Bernard LAYRE, Maire.

Étaient présents : Mmes CONSTANS Grace, BELTRAN Sabine, LACOSTE Jeanine, MONARET Marie-Hélène,
MM VANDERBEEKEN Francis, BRUNET Gilles, JOUBERT Patrick, LESQUIBE Sébastien,

Absents excusés : MM. LAHITTE Olivier, PÉRÉ Fabien, MAUMELLE Julien,
Mmes DESCHASEAUX Brigitte, CASTAING Yvette, ARNAUDET (PHILIPPERON) Virginie,

Convocation du 17/07/2017.

***DCM 2017 / 05 / 01 – Décision du Conseil Municipal sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable Luy Gabas Lees avec le Syndicat d'Assainissement du Luy de Béarn**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale des Pyrénées-Atlantiques arrêté le 11 mars 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 juin 2017 portant projet de périmètre en vue de la fusion du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau Potable Luy Gabas Lees et du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Luy de Béarn, notifié à la Commune le 3 juillet 2017 ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) des Pyrénées-Atlantiques, arrêté le 11 mars 2016, prévoit, suivant les dispositions de l'article 40 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Luy de Béarn à la date de prise de compétence

« assainissement » par la Communauté de Communes des Luys en Béarn et de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées .

(suite délibération 2017/ 05/ 01)

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) du Luy de Béarn rassemble aujourd'hui 6 Communes (Caubios-Loos, Montardon, Navailles-Angos, Sauvagnon, Serres-Castet, Uzein) et exerce la compétence « assainissement collectif » sur l'ensemble de son périmètre et « assainissement non collectif » sur les Communes d'Uzein et de Caubios-Loos.

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Luy Gabas Léés quant à lui maintenu par le schéma départemental de coopération intercommunale car son périmètre chevauche celui de 4 EPCI-FP, à savoir la Communauté de Communes des Luys en Béarn, la Communauté de Communes du Nord Est Béarn, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et la Communauté de Communes Adour Madiran.

Ce syndicat regroupe actuellement 63 communes pour un total de 32 500 habitants desservis via un réseau de 1100 kilomètres de canalisations et 25 ouvrages de stockage.

Le territoire du SIA Luy de Béarn est totalement inclus dans celui du SIAEP Luy Gabas Lees.

En 2016, le SIAEP Luy Gabas Lees, en concertation avec l'ensemble des structures concernées par la compétence assainissement présentes sur son territoire, a confié à un cabinet spécialisé la réalisation d'une étude sur le regroupement des structures d'eau potable et d'assainissement dans un objectif de mutualisation et de cohérence technique autour de la gestion de l'eau. Les conclusions de cette étude ont été présentées le 30 mars 2017.

La première étape du scénario retenu consiste en la fusion du SIAEP Luy Gabas Léés avec le SIA du Luy de Béarn au 31 décembre 2017. Cette fusion permettra d'offrir aux usagers un service d'eau et d'assainissement harmonisé sur un large territoire (lisibilité et cohérence des pratiques auprès des usagers), un service renforcé (vision globale technique et territoriale avec mutualisation des moyens humains) et la préservation de l'intégrité du patrimoine existant autour d'une structure stabilisée sur le long terme.

Le SIAEP Luy Gabas Léés et le SIA du Luy de Béarn ont ainsi délibéré, respectivement le 30 mai et le 19 avril 2017, pour la création par fusion de droit commun d'un nouveau Syndicat des Eaux à la carte et sollicité la Préfecture pour l'établissement de l'arrêté de périmètre.

L'arrêté préfectoral en date du 23 juin 2017 portant projet de périmètre en vue de la fusion du SIAEP Luy Gabas Léés et du SIA du Luy de Béarn a été notifié à la Commune par courrier en date du 3 juillet 2017. Dès lors, la Commune est consultée pour accord et dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ce projet de fusion, sauf à ce que son avis soit réputé favorable.

Le projet de fusion sera concrétisé par un arrêté préfectoral de fusion conditionné à un

accord des deux tiers au moins des organes délibérants membres des syndicats inclus dans le projet de périmètre représentant plus de la moitié de la population totale de ceux-ci, ou par la moitié des mêmes organes délibérants représentant les deux tiers de la population,

(suite délibération 2017/ 05/ 01)

et après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale (C.D.C.I).

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer sur le projet de périmètre du nouveau Syndicat Intercommunal issu de la fusion du SIAEP Luy Gabas Léés et du SIA du Luy de Béarn, tel qu'arrêté par le Préfet du département des Pyrénées-Atlantiques le 23 juin 2017.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le projet de périmètre du nouveau syndicat des eaux issu de la fusion du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Luy Gabas Léés et du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Luy de Béarn, tel qu'arrêté par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques le 23 juin 2017
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

***DCM 2017 / 05 / 02 – Tarif du repas de cantine à la rentrée 2017 / 2018**

Monsieur le Maire informe que la Sodexho augmente son tarif de 2,13 % à la prochaine rentrée.

Monsieur le Maire demande alors au Conseil Municipal de se prononcer sur une éventuelle hausse du tarif re-facturé aux familles.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de facturer le repas à 3,60 € à la prochaine rentrée (2017/2018), soit une augmentation de 0,05 €.

***DCM 2017 / 05 / 03 – Location de la Maison pour Tous à l'association Sport Passion Fitness**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'association Sport Passion Fitness a demandé l'autorisation d'utiliser la Maison pour Tous les lundis et jeudis soirs, de 19 heures à 20h45, afin d'y organiser, à titre payant, des séances de zumba, step-cardio.

Monsieur le Maire demande alors au Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités de mise à disposition des locaux à cette association.

(suite délibération 2017/ 05/ 03)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de mettre à disposition de l'association Sport Passion Fitness la salle de la Maison Pour tous les lundis et jeudis soirs de 19h à 20h45,
- **DÉCIDE**, en raison du caractère lucratif de ces séances, de soumettre cette association au versement d'une participation mensuelle de 100 € (cent euros) au titre de la consommation électrique et de l'entretien des locaux.

***DCM 2017 / 05 / 04 – Décision budgétaire modificative n°2**

Modification proposée en raison d'une restitution/versement de caution (départ imprévu de locataire) et de l'augmentation de la subvention versée au Petit Prince

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : Compte 165– cautions : + 750 €

Recettes : Compte 165– cautions : + 750 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : Compte 6574– subventions : + 80 €

Compte 022– dép. imprévues : - 80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la modification proposée.

Fin du compte-rendu.

Numéro de délibération	Objet
DCM 2017 / 05 / 01	Décision du Conseil Municipal sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion

	du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable Luy Gabas Lees avec le Syndicat d'Assainissement du Luy de Béarn
DCM 2017 / 05 / 02	Tarif du repas de cantine à la rentrée 2017 / 2018
DCM 2017 / 05 / 03	Location de la Maison pour Tous à l'association Sport Passion Fitness
DCM 2017 / 05 / 04	Décision budgétaire modificative n°2

(Signatures séance DCM 2017 / 05)

NOMS	SIGNATURE
BELTRAN Sabine	
BRUNET Gilles	
CONSTANS Grace	
JOUBERT Patrick	
LACOSTE Jeanine	
LAYRE Bernard	
LESQUIBE Sébastien	
MONARET Marie-Hélène	
VANDERBEEKEN Francis	